

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hora Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

22759

Matricule : 82.86

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL ICHHAZIL Fatima

Date de naissance : 22/07/1987

Adresse : 41, Résidence El Maâkil, Bd Alpear  
Ben Abdellah, Nouroumedia

Tél. : 06 65 49 98 09 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Latifa CHATRAOUI  
MEDECINE GENERALE  
Résidence Nasudhi Appt. 2  
Ain Harouda - Tel. : 05 22 33 26 54  
ICE : 001981177000035

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24 FEV. 2020

Nom et prénom du malade : EL ICHHAZIL Fatima Age: .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hernie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : LAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

Le : / /

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.FEV.2020	GRANDE		10000	Docteur Laith CHATRAOUI MEDECINE GENERALE Residence Nasudini Apt 2 Ain Harouda Tel : 0522332264 ICE 001981177000035

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. HOUARY Noureddine Pharmacie Al-Harrache Lot. Guessous Km. 17 Ain Harrouda Tel. 05 22 33 21 42	24/12/20	462.40

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

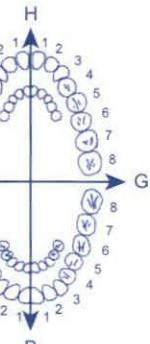
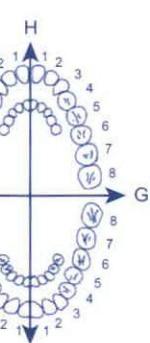
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة لطيفة الشطراوي

Médecine Générale

Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

Résidence Nasridithi Appart 2  
Ain Harrouda - Dr. HOUZY Nour-Eddine

Pharmacie Gd. Zenata Tél. 05 22 33 22 64

الطب العام

خبير مصلحة لدى المحاكم

إقامة نساذحي - عين درودة

الهاتف : 05 22 33 22 64

Ain Harrouda, le : ..... 24 FÉV. 2020 عين درودة، في :

79.50 EL KHALIL Fairly  
1) Zetralax 1 75  
201.00 Inst. Plat 75  
2) Daffon 600 75  
92.60 Iverm 20 75  
3) Inelixin 20 75  
54.00 Met 75  
4) Duphalac 4P 75  
19.30 Teta 34 75  
7) Taharine 75  
16. 75  
6) Teta norme 75  
= 462.40

Dr. HOUZY Nour-Eddine  
Lot. Guessous Km. 17 Ain Harrouda  
Tél. 05 22 33 21 42

Pharmacie Gd. Zenata  
Ain Harrouda - Dr. HOUZY Nour-Eddine

Docteur Latifa CHATRAOUI  
MÉDECINE GÉNÉRALE  
Résidence Nasridithi Appt. 2  
Ain Harrouda - Dr. HOUZY Nour-Eddine  
ICE : 001981177000035

DUSPATALIN 200 MG  
GELU P20  
LOT : 8MMA028  
PER : 06/2021  
P.P.V : 540DH00  
  
6 118000 010531

SYNTHEMEDIC  
22 rue soubeir benn al souem roches  
marrakech casablanca  
LVEXIUM  
20 mg  
Boîte 14 CFCR  
6 118001 020581 P.P.V: 92,60 DH

LOT : 191387  
PER : 09-22  
P.P.V : 16,00 DH

LOT : 191162  
PER : 09-22  
P.P.V : 19,30 DH

201,00

Lot : 051  
À utiliser de  
préférence avant le : 06/2024  
PPC : 79,50 DH